

Modification de la loi fédérale sur le service civil

Monsieur le conseiller fédéral,

Nous accusons réception de votre courrier du 1^{er} mars écoulé et nous vous remercions de nous consulter sur l'objet cité en titre.

Le Conseil d'État neuchâtelois soutient les propositions du Conseil fédéral, bien compréhensibles dans le contexte géopolitique actuel. Vous trouverez en annexe le détail de nos arguments.

La loi d'organisation du Grand Conseil permet à ce dernier, si il le souhaite, de donner son avis s'agissant de consultations fédérales, ce qu'il a fait en l'occurrence.

Par 54 voix contre 44, le Grand Conseil a exprimé son opposition auxdites propositions. Majoritairement, le Grand Conseil a ainsi exprimé la crainte d'un affaiblissement du service civil. La position du Parlement vous est également remise en annexe.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre position et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 27 mai 2024

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUD

La chancelière,
S. DESPLAND